

Je vote

Commission
Administrative Paritaire

Le 8 décembre

CHER(E) COLLÈGUE,

**La CAP est l'instance paritaire
qui examine certaines décisions individuelles
relatives à la carrière.**

Le 8 décembre, vous allez élire vos représentants à la CAP.

Ils auront pour rôle de porter et défendre les dossiers suivants :

- Révision évaluation, temps partiel, télétravail, disponibilité, CET, etc ;
- Discipline ;
- Licenciement ;
- Refus de promotion, de temps partiel, de congé formation, etc.

FO

Territoriaux

Votez Force Ouvrière,

pour choisir des représentants
disponibles, formés,
expérimentés, déterminés
et porteurs
de vraies valeurs
d'indépendance
et de liberté

FO revendique



Flashez-moi

VOTE

VOTE

VOTE

VOTE

Au sein de la **CAP** composée d'élus du personnel, FO est là pour défendre vos droits.

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

formation

conseil
de
discipline

La CAP
donne
des avis

commissions
de
réforme

détachements

conseil
médical

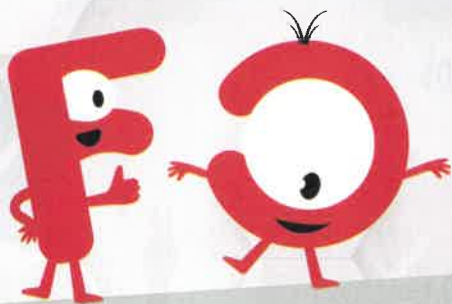
refus
de
titularisation

évaluations

mises
à
disposition

Force Ouvrière, c'est la garantie de ne pas rester seul(e), d'être soutenu(e) : vous pouvez compter sur la capacité des élus FO pour vous aider à constituer et porter votre dossier, afin de FAIRE VALOIR ET RESPECTER VOS DROITS.

le
décembre



**VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIÈRE**

www.foterritoriaux.fr

**LES CANDIDATS FO :
des femmes et des hommes
formés, compétents,
efficaces, disponibles
et à votre écoute.**